

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 3 décembre 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire suppléant Bertin Cloutier

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller  
Claudette Trudel-Bédard, conseillère  
Julie Bertrand, conseillère  
Caroline Poisson, conseillère  
Jacques Tessier, conseiller

Absent:  
Alain Vallée, maire

Autres présences: Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2018-12-365      Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-12-366      Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses.
6. Questions de l'assistance.

7. A) Présentation du projet de règlement 358-2018 sur le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.  
B) Avis de motion pour le règlement 358-2018
8. A) Présentation du projet de règlement 359-2018 modifiant le règlement 186-2002 et 237-2006 concernant l'horaire pour l'accès aux conteneurs du garage municipal.  
B) Avis de motion pour le règlement 359-2018.
9. A) Présentation du projet de règlement 360-2018 sur la gestion contractuelle  
B) Avis de motion pour le règlement 360-2018.
10. A) Acceptation de l'offre de financement pour le règlement 294-2012 pour les travaux de construction du site de neiges usées.  
B) Financement du règlement 294-2012
11. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2019.
12. Demande de dérogation mineure pour le 105 rue Lacordaire
13. A) Période de travail hivernale – préposé aux travaux publics: Date du retour.  
B) Centre de loisir Éric Bédard / patinoire les fins de semaine : retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant) et Parc Saint-Jean-Optimiste : Patinoire, sentier et glissade (Samedi et dimanche après-midi: retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant)
14. Fourniture et location de conteneurs au garage municipal.
15. A) Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2019  
B) Adoption de l'entente pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement 2019  
C) Adoption du budget 2019 pour les pinces de désincarcération.  
D) Adoption des prévisions budgétaires et la cotisation 2019 pour le service de transport adapté.
16. A) CIUSSS/Demande de gratuité de la salle Aubin pour le programme P.I.E.D.  
B) Services de garde/demande la gratuité du Pavillon Desjardins pour une fête de Noël.
17. Demande d'annulation de facture pour la vidange de la fosse septique au 1631, chemin Saint-Georges à Sainte-Thècle.
18. A) Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées.  
B) Vente pour taxes le terrain de Charles Magnan
19. Nettoyage des tapis, des stores et des paravents du Centre Local d'emploi.
20. Achat d'une licence ArcGis Basic au coût de 2 565.00 \$

21. A) Julie Tourville/Plaisirs d'hiver 2019 (budget)  
B) Activités culturelles (budget)
22. A) Commandite dans l'album de finissants des élèves de l'École secondaire Paul-Le-Jeune  
B) Publicité des fêtes dans le Bulletin Mékinac
23. Renflouer la réserve pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste 2017.
24. Achat d'une sableuse pour les trottoirs
25. Fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2019 et le programme d'immobilisation 2019-2020-2021.
26. Période de questions de l'assistance
27. Affaires nouvelles :
  - A) Accès Wi-Fi à la Salle Aubin
  - B) \_\_\_\_\_
  - C) \_\_\_\_\_
28. Ajournement ou levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-12-367      Adoption du procès-verbal de la séance du mois de novembre 2018

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Correspondance du mois de novembre 2018**

**Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

Le Ministère nous informe que la proportion médiane sera de 100% pour le rôle d'évaluation foncière pour l'exercice 2019.

**AQDR Mékinac**

L'AQDR Mékinac nous envoie le bulletin Rayonnement. Dans ce bulletin on mentionne les différentes activités qui ont eu lieu et qui aura lieu prochainement.

### **Commission municipale du Québec**

La CMQ nous informe que la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec connue sous le nom de projet de loi 155 a été adoptée en avril dernier et confie à la CMQ le mandat de réaliser des vérifications de conformité et d'optimisation des ressources. La CMQ pourrait nous contacter pour effectuer un audit et nous informe de la façon dont elle procède.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec**

La CPTAQ nous informe qu'un bâtiment construit à la suite de l'émission d'un permis visant la construction d'un garage agricole est utilisation à des fins d'habitation ainsi qu'à des fins d'entreposage de biens de nature résidentielle et de villégiature sur le lot 4 757 669 du rang Saint-Georges et qu'une ordonnance visant à faire démolir ce bâtiment pourrait être émise.

La CPTAQ nous informe de l'orientation préliminaire dans la demande de monsieur Dominic Cloutier visant à aliéner et acquérir le lot 5 316 412. Puisque ce projet favorise les possibilités d'utilisation à des fins agricoles du site visé, la demande devrait être autorisée.

La CPTAQ nous informe de l'orientation préliminaire dans la demande de monsieur Éric Moreau visant utiliser à des fins autre que l'agriculture le lot 4 756 361, soit pour la tenue d'une compétition de motocross annuelle pour les étés 2019, 2020 et 2021. Cette demande devrait être autorisée sous conditions.

### **Canadien National**

Le CN nous rappelle les bonnes pratiques à adopter lors des opérations de déneigement à proximité des passages à niveau et nous rappelle que des accumulations aux abords des passages à niveau nuisent grandement à la visibilité et au bon fonctionnement des systèmes d'avertissements automatiques.

### **Carrefour action municipale et famille**

Le CAMF nous transmet sa brochure intitulée *Les municipalités : des alliées pour soutenir les services éducatifs à la petite enfance* nous informant des pouvoirs et compétences des municipalités pour agir sur l'accès aux services de gardes éducatifs et sur leur qualité, par l'entremise de différents leviers tels que les Politiques familiales municipales et le programme d'accréditation Municipalité amie des enfants.

### **CIUSSS-MCQ**

Le CIUSSS-MCQ nous invite à participer à la 18<sup>e</sup> édition de Plaisirs d'hiver qui se tiendra du 11 janvier au 10 mars 2019 en invitant nos citoyens à participer au concours de sculptures sur neige et en organisant des activités thématiques.

**Diane Du Sablon B.Sc.**

Madame Du-Sablon nous offre ses services pour l'exploitation de la station d'épuration.

**Fondation Claude-Mongrain**

La Fondation rend hommage à M. Xavier Bureau en lui remettant une bourse de 500\$ pour ses performances de judo dans le Club Ghishintaïdo.

**Métaux Osisko**

Métaux Osisko nous informe qu'il entamera un levé magnétique aérien dans notre région entre novembre et février, première étape pour un programme d'exploration pour le zinc. Le programme comprendra une équipe de 3 personnes en hélicoptère qui volera avec un instrument de détection à une altitude de 30 mètres au-dessus du sol.

**Opération Nez-Rouge Mékinac**

ONR Mékinac nous informe des dates de raccompagnement pour sa 22<sup>e</sup> édition qui sont : 30 novembre, 1-7-8-14-15-21-22-28-29 et 31 décembre 2018. Pour communiquer avec le service de raccompagnement, il faut faire le 418-365-4811. Le 7 décembre, la présidence d'honneur sera assurée par madame Caroline Poisson, conseillère pour la Municipalité de Sainte-Thècle.

RÉSOLUTION : 2018-12-368

Dépôt de la correspondance de novembre 2018

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-12-369

Approbation des comptes de novembre 2018

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre 2018 au montant de 401 939,95\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Madame Kim Kiolet demande un compte rendu du dossier de son nom de rue et veut savoir si ses arguments en faveur du nom qu'elle a proposé ont été pris en considération.

Présentation du projet de règlement 358-2018 sur le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.

Le maire suppléant explique que suite à la décision du gouvernement fédéral de transformer l'allocation non-imposable des élus en une allocation imposable, la rémunération des élus sera augmentée de façon à annuler la perte de revenu net causée par cette nouvelle loi fiscale. Le règlement tiendra également compte de la possibilité d'ajuster la rémunération en conséquence, si l'allocation devenait imposable au provincial également.

AVIS DE MOTION

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure le règlement 358-2018 sur le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux

Présentation du projet de règlement 359-2018 modifiant le règlement 186-2002 et 237-2006 concernant l'horaire pour l'accès aux conteneurs du garage municipal.

Le maire suppléant explique que dorénavant, à compter du 15 décembre, l'accès aux conteneurs du garage municipal se fera uniquement le deuxième samedi des mois de janvier, février et mars, de 9h à midi.

AVIS DE MOTION :

Claudette Trudel-Bédard donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une séance ultérieure le 359-2018 modifiant le règlement 186-2002 et 237-2006 concernant l'horaire pour l'accès aux conteneurs du garage municipal

Présentation du projet de règlement 360-2018 sur la gestion contractuelle

Le maire suppléant explique que suite à l'adoption des projets de loi 122 et 155, ont dorénavant le pouvoir de donner de gré à gré des contrats dont la valeur se situe entre 25 000\$ et 101 100\$, à la condition d'avoir un règlement sur la gestion contractuelle qui l'autorise et qui prévoit des mécanismes pour favoriser la rotation des fournisseurs.

AVIS DE MOTION :

Caroline Poisson donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une séance ultérieure le règlement 359-2018 360-2018 sur la gestion contractuelle.

Rés. 2018-12-370 : Refinancement du règlement 294-2012 pour les travaux de construction du site de neiges usées

**Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier, et résolu unanimentement :**

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Mékinac-des-Chenaux pour son emprunt du 6 décembre 2018 au montant de 40 400 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 294-2012, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

Règlement 294-2012 remboursement de capital : Montant à rembourser \$ 40 400		
Année	Remboursement	Taux d'intérêt
2019	7 500 \$	4.959 %
2020	7 800 \$	4.959 %
2021	8 100 \$	4.959 %
2022	8 400 \$	4.959 %
2023	8 600 \$	4.959 %

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-371 :                    Financement du règlement 294-2012

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billet un montant total de 40 400 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
294-2012	40 400 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle avait, le 6 décembre 2018, un montant de 40 400 \$ à financer, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 294-2012;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu unanimentement :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 40 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 294-2012 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 6 décembre 2018;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2019.</b>	<b>7 500 \$</b>
<b>2020.</b>	<b>7 800 \$</b>
<b>2021.</b>	<b>8 100 \$</b>
<b>2022.</b>	<b>8 400 \$</b>
<b>2023.</b>	<b>8 600 \$</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-372 : Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2019

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **20 heures et deux fois le mardi**

- |   |  |
|---|--|
| - 14 janvier ( <b>2<sup>ème</sup> lundi</b> ) | - 4 février                                |
| - 4 mars                                      | - 1 avril                                  |
| - 6 mai                                       | - 3 juin                                   |
| - 2 juillet ( <b>mardi</b> )                  | - 12 août ( <b>2<sup>ème</sup> lundi</b> ) |
| - 3 septembre ( <b>mardi</b> )                | - 7 octobre                                |
| - 4 novembre                                  | - 2 décembre                               |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et



secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jacques Tessier, conseiller, informe l'assemblée qu'il se retire de la discussion et de la décision pour le prochain point, car il est président du conseil d'administration de la Coopérative de solidarité en habitation de Sainte-Thècle et qu'il y a apparence de conflit pour le prochain point.

#### Rés. 2018-12-373 : Demande de dérogation mineure pour le 105, rue Lacordaire

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la Coopérative de solidarité en habitation de Sainte-Thècle pour le 105, rue Lacordaire à Sainte-Thècle, qui demande l'agrandissement du bâtiment principal vers l'arrière du bâtiment existant à 5,69 mètres de la ligne arrière du terrain lorsque le règlement de zonage prescrit une marge de recul arrière minimale de 7 mètres, donc dérogatoire de 1,31 mètres sur une très courte distance ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme suggère d'accepter cette dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure pour le 105, rue Lacordaire comme suit : agrandissement du bâtiment principal vers l'arrière du bâtiment existant situé à 5,69 mètres de la ligne arrière du terrain lorsque le règlement de zonage prescrit une marge de recul arrière minimale de 7 mètres, donc dérogatoire de 1,31 mètres.

#### ADOPTÉ UNANIMENT

#### Rés. 2018-12-374 : Période de travail hivernale – préposé aux travaux publics: Date du retour

CONSIDÉRANT l'annexe .B. de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle concernant la période de travail hivernal – préposé travaux public;

CONSIDÉRANT l'annexe .B. de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle stipule que le travail de préposé aux travaux publics est octroyé par ancienneté.

CONSIDÉRANT que Sylvain Magnan a le plus d'ancienneté comme préposé aux travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-

Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Demande le retour au travail de M. Sylvain Magnan, préposé aux travaux publics, pour la période de travail hivernale 2018-2019 selon l'annexe «B» de la convention collective. Le préposé aux travaux publics effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention collective pour ce poste (32 heures par semaine).
- Mandate Louis Paillé, directeur général, et/ou Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics, pour déterminer la date du début du travail et procéder à l'engagement de Monsieur Sylvain Magnan comme préposé aux travaux publics pour la période hivernale 2018-2019.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-375 : Surveillance à la patinoire les samedis dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard et surveillance du sentier de glace et de la glissade, les samedis, dimanches et les jours de congé du Parc Saint-Jean-Optimiste.

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle abolissant les postes de surveillant de la patinoire, les samedis, dimanches et les jours de congé ainsi que du sentier de glace et de la glissade, les samedis, dimanches et les jours de congé.

CONSIDÉRANT que cette lettre d'entente autorise la municipalité à embaucher des employés non syndiqués pour exécuter ces tâches ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Engage Michel Genois pour effectuer les tâches suivantes :
- de surveillant et d'entretien de la glace de la patinoire du Centre de Loisir Éric Bédard et du Parc Saint-Jean-Optimiste, hors de l'unité syndicale et le conseil municipal fixe le salaire horaire à 17,00 \$ de l'heure selon l'horaire établi plus bas.
- L'horaire d'ouverture à la patinoire est les samedis, dimanches, les jours de congé du préposé à la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard et du Parc Saint-Jean-Optimiste (la veille et le lendemain de Noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an) de 13 h à 17 h et selon les besoins de l'employeur. Le préposé pourra entrer au travail avant 13 h si les patinoires sont enneigées.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-376 : Fourniture et location de conteneurs au garage municipal

CONSIDÉRANT que le contrat est d'une valeur de moins de 25 000\$ et que les conteneurs de 40 verges de Transport J.Y. Martel inc. sont déjà en place;

CONSIDÉRANT que Transport J.Y. Martel inc. n'augmente pas son prix pour le contrat à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Transport J.Y. Martel Inc. au montant de 205,00 \$ plus les taxes pour chaque levée d'un conteneur, incluant la fourniture et la location de ce conteneur à déchets au garage municipal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-377 : Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2019

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2019 dévolue à notre municipalité comme suit :

- Administration :	23 905 \$
- Transport :	3 153 \$
- Hygiène du milieu (récupération) :	78 170 \$
- A.D.A. :	4 217 \$
- Ingénierie :	2 500 \$
- Développement économique :	15 354 \$
- Culture :	1 862 \$
- Évaluation :	68 229 \$
 TOTAL DE LA QUOTE-PART 2019 :	 197 390 \$

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-378 : Approbation du budget pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la municipalité a une entente de service avec la MRC de Mékinac pour la fourniture d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac nous demande d'entériner le budget de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

approuve le budget pour l'année 2019 au montant de 39 100 \$ plus les frais de déplacement concernant l'entente pour la fourniture d'un inspecteur en bâtiment et en environnement par la MRC de Mékinac à notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-379 : Approbation du budget pour les pinces de désincarcération

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle est desservie par la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour le service des pinces de désincarcération;

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies du Centre-Mékinac nous demande d'adopter le budget relatif à ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve le budget pour l'année 2019 de la Régie des incendies du Centre Mékinac au montant de 11 000 \$ pour les pinces de désincarcération.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-380 : Mandat à la Corporation de Transport Adapté Mékinac et Adhésion pour l'année 2019

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- mandate la Corporation de Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2019.
- Adopte les prévisions budgétaires 2019 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac au montant de 210 080 \$.
- adopte le montant de notre cotisation pour l'exercice financier 2019 de 8 108 \$ payable le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-381 : CIUSSS/demande de gratuité de la salle Aubin pour le programme P.I.E.D.

CONSIDÉRANT que le CIUSSS nous demande de leur prêter gratuitement la salle Aubin pour le programme P.I.E.D. ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il

est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prête gratuitement la salle Aubin au CIUSSS pour la période du 8 janvier au 4 avril 2019, à raison de deux demi-journées par semaine, pour offrir un programme d'exercices qui se veut un outil de prévention pour réduire les risques de chutes et qui vise à améliorer l'équilibre ainsi que la force des jambes des participants (P.I.E.D.).

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-382 : Services de garde de Sainte-Thècle/demande de gratuité du Pavillon Desjardins pour une fête de Noël

CONSIDÉRANT que les services de garde de Sainte-Thècle organisent une fête de Noël pour les enfants le 21 décembre au Pavillon Desjardins ;

CONSIDÉRANT que ceux-ci aimeraient obtenir la gratuité du Pavillon Desjardins pour l'activité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prête gratuitement le Pavillon Desjardins aux services de garde de Sainte-Thècle le 21 décembre pour l'organisation de leur fête de Noël.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-383 : Demande d'annulation de facture pour la vidange de la fosse septique au 1631, chemin Saint-Georges, à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont demandé une vidange d'urgence de leur fosse septique le 6 juillet 2018 et qu'ils ont acquitté les frais relatifs à cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie est retournée vidanger la fosse le 29 août selon l'horaire prévu en début d'année sans tenir compte du fait que la fosse avait déjà été vidangée en juillet ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule la facture de 175\$ pour la vidange du mois d'août et qu'une demande d'annulation de cette facture soit transmise à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-384 : Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes et autres en date du 3 décembre 2018 représentant une somme de 110 933,68\$ ;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 1<sup>er</sup> mai, le 1<sup>er</sup> août, le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de transmettre à la Cour municipale de la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui sont supérieurs à 50 \$ et pour lesquels aucun arrangement n'a été pris le 31 décembre 2018.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-385 : Vente pour taxes du terrain de Charles Magnan

CONSIDÉRANT QUE lors de la rénovation cadastrale, le lot 4 758 109 a été attribué à monsieur Charles Magnan, qui est décédé depuis de nombreuses années ;

CONSIDÉRANT QUE la succession n'a pas réclamé ce lot ;

CONSIDÉRANT QUE les taxes municipales n'ont pas été payées depuis 2014 sur ce lot ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle transfère ce dossier à la cour municipale pour vente pour taxes.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-386 : Nettoyage des tapis, des stores, des paravents et des chaises du Centre Local d'Emploi

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage des tapis, des stores, des paravents et des chaises du Centre Local d'Emploi doit être effectué ;

CONSIDÉRANT l'offre de Pierre Lachance pour effectuer ces travaux d'entretien ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Pierre Lachance au montant de 2000\$ plus les taxes applicables.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-387 : Achat d'une licence ArcGis Basic au coût de 2 565\$

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a besoin d'une licence pour le logiciel ArcGis pour créer et modifier des données de géomatique ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac nous offre la licence au coût de 2 565\$ ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète avec la MRC de Mékinac une licence ArcGis au coût de 2 565\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-388 : Plaisirs d'hiver 2019/budget

CONSIDÉRANT que Julie Bertrand, conseillère, demande un budget pour l'organisation de Plaisirs d'hiver afin d'organiser des activités sportives durant une journée en 2019 et un concours de sculptures de neige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget de 600 \$ pour les activités organisées dans le cadre de Plaisirs d'hiver qui auront lieu en 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-389 : Activités culturelles/budget

CONSIDÉRANT que Claudette Trudel-Bédard, conseillère, demande un budget pour l'organisation de deux activités culturelles, soit la soirée Jazz et Poésie du 30 novembre dernier et le Concert de Noël le 9 décembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget de 300 \$ pour la soirée Jazz et Poésie du 30 novembre et un budget de 1 200\$ pour le Concert de Noël du 9 décembre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-390 : École Paul-Le Jeune/plan de visibilité sur l'album des finissants

CONSIDÉRANT l'École Paul-Le Jeune nous demande de participer à leur plan de visibilité sur l'album des finissants ;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves finissants de l'École Paul-Le Jeune sont de notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'être partenaire financier pour une contribution de 100 \$ dans le cadre du plan

de visibilité sur l'album des finissants de l'École Paul-Le Jeune.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-391 : Le Bulletin des Chenaux et Mékinac/publicité de Noël

CONSIDÉRANT que le Bulletin des Chenaux et le Bulletin Mékinac nous offre l'opportunité d'une publicité pour les Vœux de Noël ;

CONSIDÉRANT que la municipalité publiera un bulletin municipal d'ici Noël

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle publie ses Vœux de Noël dans son propre bulletin et ne prenne pas de publicité dans le Bulletin des Chenaux et le Bulletin Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-392 : Renflouer la réserve pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste 2017

CONSIDÉRANT que la fête de la Saint-Jean-Baptiste 2017 a créé un déficit de 2 432,76\$ dans le compte de réserve de fonds affectés à cette activité ;

CONSIDÉRANT qu'aucune autre activité n'a été organisée depuis ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle renfloue le compte de la réserve pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste pour un montant de 2 432,76\$, afin d'annuler le déficit de ce compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-393 : Achat d'une sableuse pour les trottoirs

CONSIDÉRANT que la sableuse du camion ne sable pas efficacement les trottoirs ;

CONSIDÉRANT qu'il existe des sableuses à auto-chargement qui s'installent sur notre tracteur qui déneige les trottoirs ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de 2 fournisseurs pour une sableuse 2018 Hardy 54 " :

- La Coop Unicoop Saint-Narcisse : 4 900\$ plus taxes
- Groupe Lafrenière Tracteurs : 5 800\$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette



Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de La Coop Unicoop Saint-Narcisse au montant de 4 900\$ plus taxes pour une sableuse 2018 Hardy 54".

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2019 et le programme d'immobilisation 2019-2020-2021

Le conseil municipal adoptera ses prévisions budgétaires 2019 et son programme d'immobilisation 2019-2020-2021 à une séance extraordinaire qui se tiendra le 17 décembre 2018 à 20 heures.

#### Questions de l'assistance

Monsieur Marcel Bacon désire féliciter la Municipalité de Sainte-Thècle pour la mise en ligne de son nouveau site Internet et nous suggère d'envoyer une lettre de félicitations à l'entreprise Communications Oz Design qui l'a créé, car il estime que le nouveau site Internet est d'une très grande qualité.

#### Affaires nouvelles :

##### A) Accès Wi-Fi à la salle Aubin

##### Rés. 2018-12-394 : Accès Wi-Fi à la salle Aubin

CONSIDÉRANT que de nombreux organismes nous demandent d'avoir un accès Wi-Fi à la salle Aubin pour la tenue de leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement de s'abonner à Internet de Telus au coût de 59,95\$ par mois pour obtenir un accès Wi-Fi dans la Salle Aubin.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Rés. 2018-12-395 : Levée de la séance

À 20h35, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire suppléant

---

Secrétaire-trésorière adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 17 décembre 2018, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:

Monsieur Jean-François Couture, conseiller  
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère  
Madame Julie Bertrand, conseillère  
Madame Caroline Poisson, conseillère  
Monsieur Jacques Tessier, conseiller  
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Julie Veillette

Rés. 2018-12-396 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin d'adopter les prévisions budgétaires 2019 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 ainsi que leur mode de diffusion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-397: Prévisions budgétaires 2019

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu

unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2019

### RECETTES

<b>TAXES</b>	<b>BUDGET 2018</b>	<b>BUDGET 2019</b>
Taxe foncière générale	1 333 518 \$	1 400 099 \$
Taxe spéciale - Sécurité publique	169 824 \$	173 577 \$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (Voirie)	<u>319 132 \$</u>	<u>324 009 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>1 822 474 \$</b>	<b>1 897 685 \$</b>

### COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

Service d'eau	83 000 \$	91 300 \$
Service d'égout	86 500 \$	85 500 \$
Service d'enlèvement des ordures	231 100 \$	234 640 \$
Service de la récupération	53 100 \$	52 850 \$
Déneigement chemin Joseph St-Amant	17 200 \$	17 200 \$
Taxe spéciale – rue Charles-Audy	5 404 \$	5 404 \$
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Sud	603 \$	603 \$
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Nord	1 436 \$	1 436 \$
Taxe spéciale – Rue Pierre-Ayotte	4 614 \$	4 614 \$
Taxe spéciale – Aqueduc 4 <sup>e</sup> avenue Sud	1 098 \$	1 098 \$
Vidange des boues de fosses septiques	<u>50 000 \$</u>	<u>55 000 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>534 055 \$</b>	<b>549 645 \$</b>

### PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

Foyer de Sainte-Thècle	30 000 \$	30 000 \$
École primaire Masson	24 000 \$	24 000 \$
Compensation pour les terres publiques	37 093 \$	36 784 \$
Bureau de poste	1 065 \$	1 130 \$
Péréquation	<u>7 522 \$</u>	<u>0 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>99 680 \$</b>	<b>91 914 \$</b>

### AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES

Protection incendie	0 \$	43 200 \$
Réseau routier	0 \$	20 000 \$
Eau potable (Lac-aux-Sables)	0 \$	16 000 \$

Collecte des ordures au Lac-Aux-Sables	54 000 \$	55 000 \$
Matières résiduelles (récupération)	32 291 \$	30 000 \$
Permis de construction/brûlage	7 100 \$	7 100 \$
Droits de mutations immobilières	40 250 \$	40 000 \$
Exploitant carrière et sablière	10 000 \$	10 000 \$
Constat d'infraction	5 000 \$	5 000 \$
Revenus d'intérêt	20 800 \$	20 800 \$
Photocopies et autres	20 750 \$	20 400 \$
Licence pour chien	3 800 \$	3 600 \$
Revenus de location	121 900 \$	127 500 \$
PAL/Parc St-Jean location kayaks	12 200 \$	14 700 \$
Cession d'actifs	87 747 \$	10 000 \$
Raccord d'eau et d'égout et déchet	<u>3 700 \$</u>	<u>3 200 \$</u>

**TOTAL 419 538 \$ 426 500 \$**

**TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT**

Sécurité civile	3 800 \$	3 800 \$
Compensation du Gouvernement (voirie)	92 400 \$	129 610 \$
Participation MTQ pour CTA Mékinac	108 800 \$	108 799 \$
Remboursement pour passages à niveau	10 500 \$	10 500 \$
Remboursement balayage de rues	1 200 \$	2 047 \$
Subvention TECQ	28 087 \$	31 504 \$
Subvention PADEM	116 600 \$	97 744 \$
Subvention PIRL (route 352)	0 \$	105 665 \$
Subvention PIQM	28 986 \$	28 986 \$
Redevances matières résiduelles	20 000 \$	20 000 \$
Subvention PRECO	94 975 \$	94 975 \$
Subvention SHQ/suites du Manoir	<u>12 300 \$</u>	<u>12 300 \$</u>

**TOTAL 517 648 \$ 645 930 \$**

**Grand TOTAL DES RECETTES 3 393 395 \$ 3 611 674 \$**

**DÉPENSES**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE BUDGET 2018 BUDGET 2019**

Législation	101 351 \$	108 055 \$
Application de la loi	10 000 \$	10 000 \$
Gestion financière et administrative	264 750 \$	274 300 \$
Greffe (élection)	0 \$	0 \$
M.R.C. Mékinac (évaluation)	67 468 \$	68 229 \$
Autres (assurance, publicité, don)	<u>81 220 \$</u>	<u>80 920 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>524 789 \$</b>	<b>541 504 \$</b>

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Police (Sûreté du Québec)	170 000 \$	175 000 \$
Brigadier scolaire et agence de sécurité	20 700 \$	18 493 \$
Protection incendie/bornes fontaines	141 597 \$	176 940 \$
Caserne des pompiers	17 600 \$	16 450 \$
Protection Civil et Premiers répondants	13 800 \$	10 925 \$
Application du règlement de chien	<u>1 070 \$</u>	<u>915 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>364 767 \$</b>	<b>398 723 \$</b>

**TRANSPORT ROUTIER**

Mise en valeur	0 \$	21 680 \$
Voirie municipale	268 400 \$	260 200 \$
Camions municipaux	25 950 \$	25 450 \$
Pépine/tracteur	35 480 \$	28 840 \$
Garage municipal	14 610 \$	16 400 \$
Entrepôt Lacordaire/Groleau	21 385 \$	18 440 \$
Enlèvement de la neige	332 700 \$	335 700 \$
Éclairage des rues	14 300 \$	14 200 \$
Circulation et stationnement	12 000 \$	13 000 \$
Transport adapté	<u>119 113 \$</u>	<u>120 061 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>843 938 \$</b>	<b>853 971 \$</b>

**HYGIÈNE DU MILIEU**

Réseau de distribution de l'eau	80 500 \$	95 915 \$
Réseau d'égout et assainissement eaux	66 370 \$	74 870 \$
Enlèvement et destruction des ordures	262 850 \$	270 400 \$
Récupération	82 560 \$	88 955 \$
Vidange des fosses septiques	<u>50 000 \$</u>	<u>55 000 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>542 280 \$</b>	<b>585 140 \$</b>

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Coop d'Habitation	11 300 \$	20 800 \$
Office Municipal d'Habitation	4 000 \$	4 000 \$
Coop Santé Sainte-Thècle	<u>10 050 \$</u>	<u>7 610 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>25 350 \$</b>	<b>32 410 \$</b>

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Permis de construction et urbanisme	45 462 \$	43 316 \$
Promotion et développement	66 900 \$	60 704 \$
Promotion/développement industriels (SIM)	15 642 \$	15 000 \$
Promotion/développement (autres)	10 000 \$	10 000 \$
Programme de revitalisation	<u>50 500 \$</u>	<u>51 500 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>188 504 \$</b>	<b>180 520 \$</b>

**LOISIRS ET CULTURE**

2 Patinoires extérieure	25 850 \$	18 500 \$
-------------------------	-----------	-----------

Parc Saint-Jean-Optimiste	78 870 \$	83 630 \$
Promenade Laurent Naud et fontaine	12 240 \$	11 285 \$
Parc Bédard/Débarcadère lac du Jésuite	3 900 \$	3 025 \$
Coin rue Notre-Dame et St-Jacques	2 100 \$	1 105 \$
Centre de loisirs Éric Bédard	20 820 \$	23 070 \$
Maison des jeunes	12 450 \$	12 450 \$
Décoration de la municipalité	11 055 \$	10 855 \$
Club de ski de fond	5 115 \$	4 813 \$
Subventions de loisirs (Aréna, école Masson)	16 600 \$	15 400 \$
Centre communautaire (Hôtel de ville)	132 150 \$	124 850 \$
Bibliothèque municipale	26 750 \$	27 850 \$
Culture	4 000 \$	6 362 \$
<b>TOTAL</b>	<b>351 900 \$</b>	<b>343 195 \$</b>
<b>FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)</b>	<b>75 067 \$</b>	<b>139 016 \$</b>
<b>- (REMBOURSEMENT DE CAPITAL)</b>	<b>476 800 \$</b>	<b>537 195 \$</b>
<b>Immobilisation</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>3 393 395 \$</b>	<b>3 611 674 \$</b>

## LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

### TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2019

	TAXES 2018	TAXES 2019
Taxe foncière générale	\$ 0.5850/100	0.6050\$/100\$
Taxe spéciale - Sécurité publique	\$ 0.0745/100	0.075\$/100\$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (voirie)	\$ 0.1400/100	0.1400\$/100\$
<b>Total des taxes</b>	----- <b>\$ 0.7995/100</b>	----- <b>0.8200/100\$</b>

**Pourcentage d'augmentation pour les taxes 2,56 %**

#### **TAXES DE SERVICE**

Tarif service d'eau	\$ 85.00 log.	\$ 90 00 log.
---------------------	---------------	---------------

Tarif service d'égout Logement-commerce	\$110.00 log.	\$110.00 log.
Tarif d'enlèvement des ordures		
Maison et logement	\$140.00	135.00 \$
Chalet	\$110.00	105.00 \$
Camp forestier	\$ 55.00	50.00 \$
Commerce catégorie no.1	\$110.00	110.00 \$
Commerce catégorie no.2	\$160.00	160.00 \$
Commerce catégorie no.3	\$275.00	275.00 \$
Commerce catégorie no.4	\$1100.00	1000.00 \$
Commerce catégorie no 5	\$ 0.00	2000.00 \$
Récupération (logement et commerce)	\$ 40.00	40.00 \$
	-----	-----
<b>TOTAL TAXES SERVICES PAR MAISON</b>	<b>\$375.00</b>	<b>375.00\$</b>

**Pourcentage d'augmentation pour les services 0,00 %**

**Pourcentage d'augmentation pour une maison de 100 000 \$ : 1, 745%**

**Pourcentage d'augmentation pour une maison de 150 000 \$ : 1, 953%**

**Pourcentage d'augmentation pour une maison de 200 000 \$ : 2,077%**

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-398 : Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2019-2020-2021

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu que le conseil adopte le programme de dépenses en immobilisation 2019-2020-2021

<b>DESCRIPTION</b>	<b>COÛT</b>
Réfection du réseau d'égout collecteur de la rue Villeneuve à la station de pompage du lac des Chicots (Montant disponible dans la TECQ 244 974 \$)	260 000 \$
Réfection du réseau d'égout et de la chaussée de la Rue Bédard Montant disponible dans la TECQ	500 000\$
Réfection du réseau d'égout et la chaussée sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques	2 083 000 \$
	-----

**TOTAL PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2 843 000 \$**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-399 : Diffusion des prévisions budgétaires 2019 et du programme des dépenses en immobilisation 2019-2020-2021

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement de diffuser le document des prévisions budgétaires pour 2019 et du programme des dépenses en immobilisations 2019-2020-2021 par le Publi-sac dans le bulletin municipal

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais pose des questions concernant certaines dépenses du budget.  
Danny Dionne pose une question concernant le financement des camions d'incendie.

Rés. 2018-12-400: Levée de la séance

À 20h21, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 17 décembre 2018, à 20 heures 22 minutes, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents :

Monsieur Jean-François Couture, conseiller  
Madame Claudette Trudel-Bédard, conseillère  
Madame Julie Bertrand, conseillère  
Monsieur Caroline Poisson, conseillère  
Monsieur Jacques Tessier, conseiller



Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Autres présence : Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette

Rés. 2018-12-401 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 20h30;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil demandent de commencer la réunion à 20h22 et renoncent à leur avis de convocation ;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 22 et de traiter des sujets suivants :

1. A) Présentation du projet de règlement numéro 361-2019 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception  
B) Avis de motion pour le règlement 361-2019
2. Adoption du règlement 358-2018 sur le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.
3. Adoption du règlement 359-2018 modifiant l'horaire pour l'accès aux conteneurs du garage municipal.
4. Adoption du règlement 360-2018 sur la gestion contractuelle.
5. Location d'un tracteur et achat d'une gratte à neige.
6. Vente d'une pompe à incendie.
7. Demande de Sylvain Magnan/remplacement le mercredi soir
8. Retour au travail de la secrétaire
9. Sécurité Civile – Demande d'aide financière – Volet 1
10. Question de l'assistance.
11. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Présentation du projet de règlement numéro 361-2019 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception

Alain Vallée, maire, présente de projet de règlement numéro 361-2019 ayant pour objet les montants qui seront applicables pour les taxes et les tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2019 et les conditions de perception.

AVIS DE MOTION :

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception pour la Municipalité de Sainte-Thècle.

Adoption du règlement 358-2018 sur le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.

Ce sujet est reporté car il doit être adopté à une séance ordinaire du conseil municipal.

Rés. 2018-12-402 : Adoption du règlement 359-2018 modifiant l'horaire pour l'accès aux conteneurs du garage municipal.

CONSIDÉRANT que le conseil a décidé de modifier l'horaire pour l'accès aux conteneurs du garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 359-2018 modifiant l'horaire pour l'accès aux conteneurs du garage municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-403 : Adoption du règlement 360-2018 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a une politique sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit maintenant adopter un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 938.1.2 du Code Municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 360-2018 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-404 : Location d'un tracteur et achat d'une gratte à neige

CONSIDÉRANT que la municipalité a vérifié les prix de différents tracteurs pour déneiger les trottoirs durant la saison hivernale et faire la tonte des gazons durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu les offres suivantes pour la location d'un tracteur:

Groupe Lafrenière Tracteurs : pour un Kubota B2650HSDC de 26 HP au montant de 959.49 \$ plus taxes par mois

Groupe Lafrenière Tracteurs : pour un Kubota MAN-071HDCC12 de 70 HP au montant de 1 805.87 \$ plus taxes par mois

Équipements G. Gagnon Inc. : pour un Antonio Carraro SP 5008 de 46 HP au montant de 1 315.00 plus taxes par mois

CONSIDÉRANT que le Kubota B2650HSDC n'est pas assez puissant pour les travaux que nous désirons effectuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre des Équipements G. Gagnon Inc. pour la location d'un tracteur Antonio Carraro neuf de model SP 5008 au montant de 1 315.00 \$ plus les taxes applicables pour une période de 60 mois à compter de janvier 2019.
- Accepte l'offre des Équipements G. Gagnon Inc. pour l'achat d'une gratte à neige de 60 pouces au montant de 4 500.00 \$ plus les taxes applicables.
- Autorise le maire ou le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents de location de ce tracteur et l'achat d'une gratte à neige.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-405 : Vente d'une pompe à incendie

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux offres pour la vente d'une pompe d'incendie comme suit :

Pièces d'autos St-Tite au montant de 251.00 \$

Sylvain Plante au montant de 75.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus haute soit celle de Pièces d'autos St-Tite pour la vente d'une pompe d'incendie au montant 251.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-406 : Demande de Sylvain Magnan/remplacement le mercredi soir

CONSIDÉRANT que Sylvain Magnan nous demande de le remplacer le mercredi soir sans solde ;

CONSIDÉRANT que Sylvain Magnan est préposé aux travaux publics pour la période de travail hivernale de l'annexe B de la convention collection avec un horaire de travail de 32 heures/semaine ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accorde la demande de M. Sylvain Magnan à l'effet de prendre un congé sans solde le mercredi soir de 2 heures 24 minutes.
- Demandra à un autre préposé aux travaux publics de remplacer M. Sylvain Magnan à la patinoire ou autres, le mercredi soir selon les besoin de la municipalité.
- Et ce conditionnellement à la signature d'une lettre par M. Sylvain Magnan à l'effet qu'il ne fera pas de grief suite à la réduction de ses heures à 29 heures 36 minutes par semaine au lieu de 32 heures par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-407 : Retour au travail de la secrétaire

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de rappeler au travail la secrétaire à compter du 14 janvier 2019. Un avis de rappel au travail sera envoyé à la secrétaire tel que prévu à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-12-408 : Sécurité civile – demande d'aide financière – Volet 1

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Thècle souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Thècle atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard

Et résolu :

Que la municipalité de Sainte-Thècle présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500.00 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5400.00\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900.00\$;

Que la municipalité Sainte-Thècle autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Michel Rheault pose une question concernant la demande d'aide financière à la Sécurité civile.

Rés. 2018-12-409 : Levée de la séance

À 20h34, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier